



Le pois chiche, une culture d'intérêt pour valoriser les terres de coteaux

par Dominique Ekel

Engagé en agriculture Bio depuis 2004, Dominique Ekel gère une exploitation de 64 ha de grandes cultures bio à Alès dans le Gard. Avec des terres argilo-calcaires peu profondes et des zones de coteaux, il a développé des cultures résistantes à la sécheresse et adaptées à des terres relativement peu fertiles comme le tournesol, l'orge, la lentille, le pois chiche, des prairies de luzerne et de sainfoin, ainsi que du blé tendre et des plantes aromatiques. Très sensible aux mouillères, la culture du pois chiche est particulièrement adaptée à la valorisation de ces zones maigres de coteaux, où justement elle se développe mieux que dans les zones trop humides de fond de vallée.

Le pois chiche, un bon précédent au blé

Le pois chiche s'insère sur l'exploitation dans une rotation de 4 ans, jouant le rôle de légumineuse précédant le blé et après une céréale secondaire :

pois chiche ou sainfoin > blé tendre > tournesol > orge

Sur près d'un tiers de la surface, le pois chiche ou le sainfoin est remplacé par une luzerne implantée pour trois ans dont les fauches sont valorisées auprès d'éleveurs du territoire.

Une implantation au semoir pneumatique

La préparation du sol dans l'interculture précédant l'implantation du pois chiche débute systématiquement par un labour d'automne. La reprise de labour se fait au vibroculteur, courant février, permettant de détruire les adventices qui ont déjà levé et de produire directement un lit de semences bien adapté à l'implantation du pois chiche. Si la météo a été favorable à la levée des adventices entre ce passage et le semis fin février-début mars, un faux-semis par un nouveau passage de vibroculteur est parfois nécessaire.

Le semis est ensuite effectué au semoir pneumatique qui est, selon l'agriculteur, plus adapté au pois chiche que le semoir à céréale classique. En effet, le pois chiche étant une grosse graine, cela permet de l'enfouir à une profondeur de 3 cm, protégeant ainsi la graine du dessèchement et des oiseaux. Le semis est fait à une densité de 120 kg/ha, légèrement moindre que les 180 kg/ha recommandés. Selon Dominique Ekel « cette densité est amplement suffisante si la levée est bonne ». L'écartement inter rang est de 50 cm pour pouvoir ensuite passer la bineuse.

Un désherbage mécanique essentiel pour préserver la récolte

Pour s'assurer d'une qualité optimale du pois chiche, il est essentiel que la récolte soit propre. En effet, les impuretés font des tâches de chlorophylle sur les graines et font très vite baisser la qualité. Cela signifie qu'il est impossible de faire l'impasse sur le désherbage mécanique. Il débute normalement par un passage de herse étrille en post levée, pour essayer de détruire les adventices au stade filament. Le pois chiche est une culture relativement résistante à la herse étrille. Pour autant, la vitesse et l'agressivité de l'outil doivent être adaptés à l'état de développement de la culture, de façon à ne pas causer de pertes. Ensuite, dès que le rang est apparent, un premier passage de bineuse est réalisé, à une vitesse suffisamment faible pour ne pas risquer de recouvrir les rangs. Le désherbage mécanique s'achève par un second binage plus tardif, à une vitesse supérieure justement, pour chausser les pieds de pois chiche, de manière à étouffer les adventices sur le rang.

Toutefois, l'agriculteur essaie d'adapter la conduite de cette culture aux conditions, sans suivre aveuglément un itinéraire de culture. C'est pourquoi, certaines années peu propices au développement des adventices, il se satisfait d'un seul passage de bineuse et renonce au passage de herse étrille, même si habituellement ces impasses sont risquées.

Enfin, même si le pois chiche est très intéressant pour les parcelles de coteaux, la culture est très sensible aux sangliers. Après

l'implantation de la culture, l'agriculteur reste donc vigilant et aux premiers signes de présence de sangliers, il n'a pas d'autre choix que de clôturer les parcelles. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit en 2017, car les sangliers étaient particulièrement présents.

Une valorisation en vente directe

La récolte s'effectue après celle des céréales, c'est à dire entre le 20 et le 30 juillet. Le séchage est effectué durant trois jours, directement dans la benne. Puis, suit le triage des graines. Contrairement à la lentille, le triage des pois chiche est relativement aisé grâce à la grosseur des grains. Un séparateur rotatif à grille peut suffire. Toutefois Dominique Ekel déplore de ne pas être mieux équipé pour le triage. Il amène donc sa production dans une exploitation drômoise faisant de la prestation de tri. Il récupère la récolte en sacs de 25 kg, et sous-traite également l'ensachage à une entreprise qui lui retourne des sachets de 1 kg. La majeure partie de la production est donc vendue en sachets de 1 kg, en vente directe et à des magasins spécialisés. L'agriculteur choisit aussi de conserver un stock de sacs de 25 kg pour les clients qui souhaitent de plus gros volumes.

Au niveau des résultats économiques, l'agriculteur souligne que les charges liées à toutes ces opérations de conditionnement sont largement rentabilisées par un prix de vente en direct de 3,6 euros/kg pour des rendements moyens d'1 t/ha. Ceux-ci restent très variables, en particulier à cause de la problématique sangliers.